

Châtelleraut, le 13 septembre 2023

Service : Vie associative  
Dossier suivi par : Catherine Bélier  
Fonction : Responsable du service  
Tél : 05 49 93 02 99  
@ : vie-associative@ville-chatelleraut.fr

Mesdames et Messieurs  
Les Président(e)s d'associations

### Objet : Demande de subventions pour l'exercice 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'heure de la rentrée a sonné et chacun s'affaire aux traditionnelles tâches de début de saison. Pour la Ville, la sortie de la note de cadrage budgétaire initie la préparation budgétaire et fixe les orientations pour l'exercice à venir. Le budget 2024 se construit en intégrant le contexte national et international mais également le contexte local.

Vous le savez maintenant, les seules marges de manœuvre pour de nouveaux projets passent par l'abandon d'anciennes actions et la mobilisation de nouvelles sources de financement. Aussi, je vous invite à nouveau cette année à évaluer vos actions pour ne retenir que les plus pertinentes et efficaces au regard de l'objet de votre association, de l'intérêt général et de l'intérêt local direct pour les Châtelleraudais. Le besoin réel de financement sera le principal critère pour les élus lors de l'instruction des dossiers.

Si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Ville de Châtelleraut, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **mercredi 25 octobre 2023**. Vous ne pourrez pas cumuler avec une demande à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Pour solliciter une subvention, veuillez :

- récupérer l'**imprimé de demande**, les **pièces jointes à renseigner** et la notice sur le site [www.ville-chatelleraut.fr](http://www.ville-chatelleraut.fr) dans la rubrique animations/associations/services-aux-associations,
- **accompagner le dossier d'un courrier, qui précise le montant sollicité, à l'attention de Monsieur le Maire,**
- adresser l'ensemble à :

**Monsieur le Maire**  
**Service Vie Associative**  
**Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619**  
**86106 CHATELLERAULT CEDEX**

Vous trouverez, sur la même page que les formulaires, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville pour l'exercice 2022. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques « contributions volontaires en nature ».

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous** aux coordonnées suivantes 05.49.93.02.99 ou [vie-associative@ville-chatelleraut.fr](mailto:vie-associative@ville-chatelleraut.fr).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Jean-Pierre ABELIN

